

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 05 avril 2023	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	28 avr. 2023	
Commentaires : Le menu prévu de la semaine doit être affiché à la vue des parents et les substitutions doivent être indiquées s'il y a lieu.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	05 avr. 2023	05 avr. 2023
Commentaires : Des produits toxiques sous l'évier de la cuisine n'étaient pas barrés sous clé et la porte de la cuisine n'était pas barrée. La porte de la cuisine fut barrée. La lacune est maintenant conforme.			
48(3) L'exploitant d'un établissement agréé fournit au parent ou au tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services le menu hebdomadaire au moins trois jours avant de le servir et modifie les aliments servis pour tenir compte des besoins alimentaires particuliers de l'enfant.	48(3)	28 avr. 2023	
Commentaires : Un plan des menus daté et à jour (par exemple, semaine 1) doit être tenu pour permettre de savoir ce qui est servi chaque jour. Cela permet aux parents de savoir à l'avance ce qui est servi à la garderie.			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement. - Discussions avec l'exploitante concernant la vérification du secteur vulnérable pour tous remplaçants, la porte de cuisine devant restée barrée en tout temps et les jeux disponibles à l'extérieur pendant l'hiver. <p>Observations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants ont fait des jeux libres (pâte à modeler, jeux de rôles, jeux avec autos etc.) - L'éducatrice a fait la lecture de livres aux enfants qui le souhaitaient. - Les enfants ont mangé leur diner et sont allés faire la sieste.
--

original signé par
Janel Aubut

Le 05 avril 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Annie Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 avril 2023

Date